



COMMUNE DE ROBION

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 07 août 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt-trois et le sept août à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 31 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI

Absents excusés : Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Florian MOLLIEUX, Valérie MOUTTE, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Pouvoir de : Monique JOANNY à Samuel PAGNETTI, Laurent MARIANELLI à Patrick SINTES, Valérie MOUTTE à Christine NALLET, Jean-Noël JAUBERT à Guy HOAREAU, Brigitte MONTET à Séverine BERGERET

Secrétaire de séance : Marie-José SCHREIDER

Déclaration liminaire NRNC, au conseil municipal du lundi 7 août 2023.

Monsieur le maire,
Chers collègues,

Nous sommes le lundi 7 août 2023 et nous pensions que, comme dans toutes les communes, l'équipe municipale de Robion s'accorderait quelque repos après une année de travail acharné ! Mais que nenni ! Point de pause estivale. Car il faut montrer que l'on s'active et que l'on ne perd pas son temps en activité inutile ! Nous voilà donc convoqués pour une séance du conseil municipal en plein mois d'août avec un ordre du jour pléthorique ! Jugez vous-même : 1 unique point à l'ordre du jour. Il faut donc que cela soit urgent. Il est vrai que la période est troublée : guerre en Ukraine, inflation galopante, crise migratoire, dérèglement climatique, risque d'incendie, crise sociale.... Les sujets sont nombreux, pouvant justifier cette célérité ! Mais que découvre-t-on en lisant l'ordre du jour ? Que l'urgence absolue réside en la validation d'un règlement intérieur !!! Et pour quelle activité ? Pour le forum des associations prévu le 2 septembre prochain, c'est-à-dire dans 3 semaines ! Quelle mouche a donc piqué monsieur le maire ? Le forum des associations a lieu depuis de nombreuses années sans règlement intérieur spécifique. La date a été annoncée le 2 mars 2023, lors la réunion des associations organisée par la mairie de Robion sans que ne soit évoqué un quelconque règlement intérieur !

Alors pourquoi cet empressement ?

Nous pensons avoir trouvé l'astuce ! Tel dans un escape-game, Monsieur le maire tente de se sortir d'un possible imbroglio juridique. En effet, notre association Naturellement Robion, Naturellement Citoyens souhaitant participer au Forum des associations de Robion, a sollicité un stand auprès de la mairie. La réponse écrite de la mairie n'est jamais arrivée. Nos relances sont restées sans effet.

Enfin pas tout à fait... car le conseil municipal d'aujourd'hui est la réponse de la mairie. Sans ce règlement intérieur, le refus de nous accorder un stand aurait pu apparaître comme entaché d'irrégularité. Et à ce titre, signalé à Madame la préfète du Vaucluse. Comprenant le danger, Monsieur le maire a préféré trouver une porte de sortie juridiquement légale à défaut d'être honorable.

Cela est pathétique. Car le contenu de ce règlement intérieur laisse toute latitude à la mairie d'accepter ou de refuser la participation d'une association au forum. Comment la mairie va-t-elle apprécier le caractère culturel, politique, syndical et surtout militant d'une association ? Comment pourra-t-elle donner son accord à l'association répondant à la définition etc. du 1er alinéa de l'article 1 ? Ce sera donc le fait du prince. Telle association sera adoubée, telle autre non !

Ce règlement intérieur, rédigé en urgence, mal ficelé est en l'état, de notre point de vue, inapplicable. Enfin, cette délibération intervenant à 3 semaines de la manifestation, peut-elle s'appliquer dès cette année ? Il serait intéressant d'avoir l'avis de la préfecture.

Nous voterons bien sûr contre cette délibération qui n'est qu'un avatar de plus pour brider notre expression sur des sujets aussi dangereux que la citoyenneté, la place de l' élu dans la cité, le rôle des habitants auprès de ces élus, la démocratie participative etc.... Tous ces sujets, vous refusez de les aborder. Cela commence à faire beaucoup ! Beaucoup trop !

Les élus NRNC .

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2023

Le procès-verbal a été adopté avec 5 CONTRE.

Jean-Yves RICHAUD :

- *N'est pas d'accord sur la nouvelle forme de rédaction du dernier PV du Conseil Municipal en particulier concernant la question n°7.*

- *Synthèse non compréhensible*

- *Bridage supposé*

Monsieur le Maire :

- Proposition de venir en mairie écouter la séance du Conseil Municipal et de rectifier éventuellement la rédaction du PV
- Pas de bridage, correction toujours possible sur la retranscription
- 5 jours pour réagir
- Pour une première synthèse, travail de l'agent correctement effectué et rien d'incompréhensible

Christine NALLET :

- Emet des réserves sur la forme synthétique du PV
- Trouver un moyen terme entre les onomatopées de cette nouvelle manière de résumer les débats et les phrases peut être un peu longues
- Faire un résumé compréhensible et notamment pour les éventuels Robionnais non présents au Conseil Municipal
- Associer les membres de l'opposition à la rédaction

III – DELIBERATIONS

QUESTION N°1 – REGLEMENT DU FORUM DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose :

Considérant l'organisation tous les ans par la commune du forum des associations, manifestation publique destinée à promouvoir les activités des associations Robionnaises ou localement représentées et à permettre au public une large information sur celles-ci,

Considérant que l'espace Simone VEIL ou la halle Maurice BOUGNAS constituent les lieux les mieux adaptés à son déroulement,

Décide de soumettre au respect des règles l'organisation du forum des associations avec un règlement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet de règlement du forum des associations.

Débats :

Christine NALLET :

- Rappel de la déclaration liminaire en début de séance
- Définition d'une association militante ?
- Carrefour des citoyens, association militante ou politique ?

Monsieur le Maire :

- Carrefour des citoyens n'est pas une association militante
- Votre association composée des 5 membres de l'opposition est une association militante :

- qui n'a pas sa place dans un forum d'associations sportives et culturelles comme dans les 16 autres communes de LMV
- qui a tout le loisir de faire des réunions publiques, de distribuer des tracts, de faire le travail de l'opposition
- Pas de présence également d'associations culturelles sur le forum

Le Conseil Municipal,

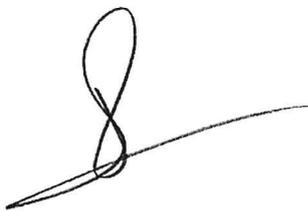
Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR (18 présents + 3 pouvoirs) et 5 CONTRE (3 présents + 2 pouvoirs : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MONTET, M RICHAUD)

Approuve le règlement du forum des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 07 août 2023 à 18 heures 54.

**Le Maire,
Patrick SINTES**



**La secrétaire de séance,
Marie-José SCHREIDER**

